

Information intersyndicale – 31 mai 2024

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Le Directeur Général a accepté, à notre demande, de réunir une séance exceptionnelle du CUEP le 12 juin. Cette séance fait suite aux échanges en introduction du CUEP afin de présenter (enfin) à l'avis de l'instance le budget 2024 et surtout d'examiner la situation de l'emploi à la suite des annonces brutales exprimées sans aucun document support ou point d'ordre du jour.

Or, nous constatons ce jour que l'envoi des documents et la réunion préparatoire restent cantonnés aux habituelles présentations de l'exécution budgétaire 2023 et du budget prévisionnel 2024, complétées d'un document sommaire sur les conditions budgétaires de l'emploi et les mesures générales sur les différents pôles RH. Ces éléments sont insuffisants pour apprécier la situation.

Aussi, l'intersyndicale CGT-CFDT-CGC-UNSA-SNUP exige la production de documents complémentaires dès la réunion préparatoire du 4 juin. Ces documents doivent à notre sens reprendre pour chaque direction et pour chaque site :

- *Une présentation des éléments budgétaires :*
 - *Plafonds en ETPT notifié (base 5960) et corrigés (base 6010)*
 - *Plafonds des CDP courts*
 - *Identifications en ETPT des écarts de périmètre d'activité*
- *Une présentation de la situation à date :*
 - *Effectifs permanents par statuts et en distinguant les détachés et CDP longs par échéances mensuels*
 - *Effectifs des CDP courts par date d'échéance*
 - *Missions d'intérim en cours par mois d'échéance*
- *Prévisions d'évolution des effectifs au 2nd semestre*
 - *Evolution des effectifs permanents*
 - *Nbre de CDP longs reconduits*
 - *Nbre de CDP courts reconduits*
 - *Evolution prévisionnelle du recours à l'intérim*

La présentation produite par DPS lors des réunions tenues avec la directrice à la demande de l'intersyndicale est une base de travail à compléter des éléments prévisionnels du 2nd semestre et d'une décomposition par sites et départements.

L'intersyndicale vous appelle à assurer (enfin) une transparence complète sur vos intentions en termes d'emplois, appuyée sur des documents complets et explicites, dans le cadre des instances existantes. A défaut elle se réserve toute action appropriée pour garantir le respect de vos obligations en la matière, et surtout pour protéger la santé des personnels.

Dans l'attente de vos éléments en retour,

L'intersyndicale CGT-CFDT-CGC- UNSA-SNUP